



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MARTINIQUE

DIRECTION DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA
FORÊT

SERVICE AGRICULTURE ET FORÊT
POLE DÉVELOPPEMENT RURAL, FONCIER,
FORÊT

JARDIN DESCLIEUX
B.P. 642
97262 FORT-DE-FRANCE CÉDEX

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de défrichement liée au renouvellement d'autorisation d'exploiter et d'extension de la carrière située au lieu-dit « Fond Canonville » sur le territoire de la commune de SAINT-PIERRE - Société « Les Sablières de Fond Canonville » (SFC)

Le public est informé que conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2017-10-17-011 du 17 octobre 2017, le préfet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la **demande d'autorisation de défrichement liée au renouvellement d'autorisation d'exploiter et d'extension de la carrière située au lieu-dit « Fond Canonville » sur le territoire de la commune de SAINT-PIERRE.**

A cet effet, **Monsieur Ludovic Roger Louis** est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Fort-de-France pour mener cette enquête publique.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Saint-Pierre, siège de l'enquête, du **mercredi 22 novembre 2017 au vendredi 22 décembre 2017 inclus.**

Chacun pourra consulter le dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou par mail à : enquetespubliques.daa972@agriculture.gouv.fr avant la clôture de l'enquête. Ces observations seront annexées au registre d'enquête précité.

Le commissaire enquêteur procédera à l'ouverture de l'enquête publique, **le mercredi 22 novembre 2017 à 09h00** et se tiendra à la disposition du public aux dates et heures suivantes :

- **le mercredi 22 novembre 2017 de 09h00 à 12h00 (ouverture et permanence)**
- **le mercredi 29 novembre 2017 de 09h00 à 12h00**
- **le mercredi 06 décembre 2017 de 09h00 à 12h00**
- **le mercredi 13 décembre 2017 de 09h00 à 12h00**
- **le vendredi 22 décembre 2017 de 09h00 à 12h00 (permanence et clôture)**

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de la DAAF : <http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr>, rubrique « Forêt/Bois/Foncier agricole », sous-rubrique « La gestion forestière et le défrichement / Enquête publique-participation du public » ainsi qu'à la mairie de Saint-Pierre et du Prêcheur.

La personne responsable du projet est M. Romain BROSSARD, dont les coordonnées sont les suivantes : 0696 32 02 50 – mél : romain.brossard@gbh.fr

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront mis à la disposition du public, à la mairie de Saint-Pierre et Prêcheur, sur le site internet de la DAAF.

Le préfet prendra, à l'issue de l'enquête publique, un arrêté préfectoral d'autorisation de défricher ou une décision de refus motivée.